

## **Annexe n°1 au Règlement relatif au Concours Design Zéro Déchets précisant les modalités du concours Design Zéro Déchet pour l'année 2022**

### **Article 1 Définition de la thématique du concours Design Zéro Déchet pour l'année 2022**

Pour cette 10ème édition, la thématique est « *Nouvelle ère de jeu, comment éco-concevoir les évènements sportifs ?* ».

Il est proposé aux étudiant de réfléchir à l'éco-conception des évènements sportifs afin de les inscrire dans une économie circulaire. Cette thématique cible aussi bien les évènements sportifs professionnels de grande envergure que ceux de plus petites tailles organisés à une échelle amateur. Il s'agit de les accompagner dans un changement de pratique afin de les inscrire dans l'économie circulaire.

L'objectif est d'inciter les étudiants à travailler sur les biens et services qui entourent les évènements sportifs afin d'améliorer leur durabilité environnementale, cela peut inclure : l'organisation, les équipements (mobilier, parquet, revêtements), les modes de restauration, la gestion des déchets, les modes d'accueil, la communication ... Cela n'inclura pas les équipements liés à la pratique du sport tels que raquette, ballon, vélo... (la liste n'est pas exhaustive). Cette thématique devra permettre aux étudiants de réfléchir à la meilleure manière d'éviter les déchets en amont des évènements sportifs mais également aux achats responsables, au suremballage, au multi-usage des installations, outils ou accessoires ...

Une note thématique détaillée précisant les champs d'intervention sera mise à disposition des étudiants lors des séminaires ainsi que sur le site internet dédié au concours.

### **Article 2 Calendrier du concours 2022**

Le calendrier prévisionnel de l'édition 2022 du concours est le suivant :

- **Le 16 Septembre 2021** : Evènement de lancement de la nouvelle édition ;
- **Octobre à décembre 2021** : Séminaires, webinar et visioconférences afin de présenter dans les écoles le Syctom, le concours, la thématique de l'édition, et les enjeux liés à l'écoconception et la gestion des déchets ;
- **Décembre 2021 à février 2022** : séminaires de suivi des projets dans les écoles afin d'apporter aux candidats des pistes d'amélioration sur leurs projets en cours de réalisation dans le cadre du concours ;
- **18 février 2022 à midi** : Date limite du dépôt des dossiers de candidatures ;
- **Mars 2022** : présélection des projets par un comité technique afin de désigner les projets finalistes ;
- **Avril 2022** : désignation des lauréats du concours par le jury d'experts et du prix Syctom ;
- **Mai 2022** : cérémonie de remise des prix

### **Article 3 Dépôt des candidatures**

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 18 février 2022 avant 12h.

Les dossiers seront à déposer sur la plateforme dédiée via l'adresse suivante :

<https://syctom.wiin.io/fr/>

### **Article 4 Les catégories de prix de l'édition 2022**

Pour cette édition, quatre projets sont désignés lauréats et sont récompensés par un prix.

Trois catégories sont déterminées en fonction de la thématique retenue et sont dévoilées lors de la remise des prix.

La quatrième catégorie concerne le prix spécial du Syctom et est désigné par le Président ou le Directeur Général du Syctom. Le prix spécial du Syctom est présenté au jury au même titre que les autres projets sélectionnés mais ne peut pas être désigné lauréat par le jury.

### **Article 5. Critères de sélection utilisés par le jury pour la sélection des dossiers**

Les membres du Comité Technique et du jury analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

- Qualité du dossier (mise en forme, expression, facilité de compréhension, déroulé)
- Design et innovation (valeur ajoutée apportée par rapport à l'existant, qualité du scénario d'usage)
- Réduction des impacts environnementaux sur tout ou partie du cycle de vie (pertinence de la prise en compte et de la ou des solutions proposées)
- Prévention des déchets au travers de leur réduction quantitative et qualitative (pertinence de la prise en compte et de la ou des solutions proposées)
- Capacité à être concrétisé (adéquation projet avec le contexte réel du marché ciblé, potentialité de commercialisation, ...)